



Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

L'établissement utilise une politique d'évaluation consignée par écrit qu'elle met à la disposition de tous les membres de la communauté scolaire — Norme C4.1, IB (2005)

Dans le but d'assurer que la communauté scolaire partage une compréhension commune de la philosophie de l'IB et du programme enseigné et pour assurer une équité dans sa pratique d'évaluation des apprentissages, ce document présente l'encadrement local de l'évaluation à l'École internationale de Montréal primaire.

Fruit d'une collaboration entre les membres de la communauté scolaire, cette politique est disponible pour lecture.

Table des matières

Article I.	Philosophie de l'établissement	3
Article II.	Déclaration de mission	3
Article III.	Caractéristiques de l'établissement	3
Article IV.	Terminologie	4
Section 4.01	Évaluation.....	4
Section 4.02	Cadre d'évaluation des apprentissages	4
(a)	Compétences.....	4
(b)	Connaissances	4
Section 4.03	Programme primaire	5
(a)	Compréhension des concepts	5
(b)	Approches de l'apprentissage	5
Section 4.04	Programme de recherche transdisciplinaire.....	6
Article V.	Objectifs	6
Section 5.01	Objets d'évaluation	6
(a)	Pour l'élève.....	6
(b)	Le processus de recherche et ses résultats.....	6
Section 5.02	Constituer les résultats des élèves.....	7
(a)	Avant l'apprentissage.....	7
(b)	En cours d'apprentissage	7
(c)	En fin d'apprentissage	7
Article VI.	Les pratiques	7
Section 6.01	Normes et modalités.....	8

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

Section 6.02	Barème	8
Section 6.03	Grilles d'évaluation	8
Section 6.04	Structure de l'évaluation.....	8
(a)	Formative	8
(b)	Par les pairs	8
(c)	Sommative.....	9
(d)	Autoévaluation.....	9
Section 6.05	Fréquence.....	9
Article VII.	Rôles et responsabilités	9
Section 7.01	Élèves.....	9
Section 7.02	Enseignants	10
Section 7.03	Direction.....	10
Section 7.04	Parents	10
Section 7.05	Autres intervenants.....	10
(a)	Service de garde	10
(b)	Orthopédagogue	11
Article VIII.	Consignation de l'évaluation.....	11
Section 8.01	Portfolio.....	11
(a)	Portfolio progressif.....	11
Section 8.02	DAP (dossier d'aide particulière de l'élève)	11
Section 8.03	Épreuves.....	11
(a)	Épreuves imposées ministérielles	12
(b)	Épreuves disponibles de la CSDM (optionnelles).....	12
Article IX.	Transmissions de l'information et de résultats.....	12
Section 9.01	Première communication.....	12
Section 9.02	Bulletins.....	12
(a)	Pondération ordre primaire	13
Section 9.03	Rencontres et entretiens	13
Article X.	Décisions	13
Article XI.	Dispositions particulières	13
Section 11.01	Arrimage entre le programme d'éducation québécois et le programme primaire de l'IB	13
Section 11.02	Exposition du Programme Primaire	14
Section 11.03	Élèves HDAA	14
Article XII.	Révision de la politique	14

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

Section 12.01	Processus de révision	14
Section 12.02	Échéanciers.....	15
	16
Annexe 1 – Normes et Modalités	16
Annexe 2 – Barème	19

Article I. Philosophie de l'établissement

L'École internationale de Montréal (primaire) vise l'atteinte des objectifs généraux du programme primaire de l'IB et du programme de formation de l'école québécoise en plaçant l'élève au cœur de ses apprentissages. L'évaluation fait état de la progression des élèves afin d'adapter l'enseignement dispensé dans l'établissement.

Les enseignants, les élèves, les parents, les membres de la direction et tous les autres membres de la communauté d'apprentissage s'investissent activement dans le processus d'évaluation. Ainsi, l'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage et découle d'une vision commune de l'équipe.

Article II. Déclaration de mission

L'École internationale de Montréal (primaire) a pour mission de développer des élèves créatifs, curieux, respectueux, intègres et empathiques. Grâce à un programme de recherche élaboré et à un environnement stimulant, ces apprenants acquièrent diverses connaissances et démontrent une sensibilité internationale. Ils jouent un rôle actif dans leur communauté et ils contribuent à bâtir un monde meilleur qui accueille les diversités.

Article III. Caractéristiques de l'établissement

Notre école accueille 304 élèves, du préscolaire à la sixième année. Pour être admis, les élèves doivent réussir des épreuves permettant de valider la maîtrise de langue française et les acquis de base. Elles sont conçues et supervisées par la firme *Brisson Legris*.

L'École internationale de Montréal offre le continuum menant au PEI. Les élèves terminant leur sixième année dans notre établissement primaire ont la possibilité de s'inscrire directement et prioritairement à l'École internationale de Montréal secondaire sans repasser par le processus de sélection. La direction générale des deux établissements est assurée par la même personne.

Article IV. Terminologie

Section 4.01 Évaluation

À l'École internationale de Montréal primaire, l'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages à partir de données recueillies, analysées et interprétées en vue de décisions pédagogiques et administratives, comme prescrit par le Ministère de l'Éducation.

De plus, en accord avec le Programme primaire de l'IB, ce processus représente l'ensemble des réflexions et commentaires formulés au sujet de la progression d'un apprenant.

Section 4.02 Cadre d'évaluation des apprentissages

À la suite des nouvelles orientations en évaluation annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le régime pédagogique a été modifié et prévoit qu'à compter du 1er juillet 2011, l'évaluation s'appuiera sur le Cadre d'évaluation des apprentissages. Ce dernier fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique.¹

(a) Compétences

La compétence est entendue comme la capacité à réaliser des activités ou des tâches en utilisant des ressources variées : connaissances, habiletés, stratégies, techniques, attitudes et perceptions. Ainsi, dans la présente Politique, l'évaluation des compétences englobe toutes ces ressources.²

Des commentaires sur deux des quatre compétences suivantes : *exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe* seront inscrits aux bulletins de la première étape et de la troisième.

(b) Connaissances

Elles représentent les notions à acquérir à travers les apprentissages. Il existe plusieurs domaines de connaissances qui se retrouvent dans l'ensemble des disciplines enseignées dans l'établissement.

Les connaissances sont au cœur des apprentissages des élèves, car elles sont à la base même des disciplines enseignées à l'école. Elles offrent aux élèves les moyens de réfléchir et de comprendre le monde. C'est par les connaissances, point de

¹ *Cadre d'évaluation des apprentissages*, www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/, Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation, 2011

² *Politique d'évaluation des apprentissages*, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf, © Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation, 2003

*départ des apprentissages, puis par les liens qui les unissent, que les élèves développent leur compréhension des notions simples et plus complexes. Elles doivent donc être solidement acquises, comprises, appliquées et mobilisées. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.*³

Section 4.03 Programme primaire

*Le programme évalué — concerne l'évaluation de l'apprentissage effectif de chaque élève et est souvent négligée ou mise en œuvre de façon inadéquate. L'élaboration d'un éventail de stratégies d'évaluation authentiques, ciblées et centrées sur l'apprentissage donne équilibre et intégrité au programme et rappelle aux enseignants son objectif.*⁴

(a) Compréhension des concepts

Par le biais de l'exploration de contenus notionnels signifiants et authentiques, l'apprenant s'approprié différents concepts reliés aux thématiques et aux questionnements qui lui sont présentés.

Tout au long du programme primaire, les enseignants s'assurent de planifier des activités autour des concepts pour assurer l'intégration des disciplines et permettre des apprentissages concrets et transférables. Plusieurs stratégies d'intervention et approches pédagogiques utilisées dans l'établissement découlent de l'enseignement conceptuel. Lorsque les enseignants sont en planification collaborative, ils accordent la priorité à l'approche constructiviste, à l'enseignement schématique, au questionnement authentique et à la démarche de résolution de problèmes.

L'enseignement des concepts est de plus en plus explicite au fur et à mesure que les apprenants avancent dans le programme primaire. Les enseignants et l'équipe de direction pédagogique planifient la répartition verticale et horizontale des concepts dans tout le programme de recherche transdisciplinaire.

L'exposition du programme primaire en sixième année permet à toute la communauté de poser un regard objectif sur la compréhension des concepts par les apprenants. Une lettre, écrite par les élèves, expliquant le processus de recherche et présentant leurs questions, est envoyée à toute la communauté d'apprentissage.

(b) Approches de l'apprentissage

Les approches de l'apprentissage sont divisées en cinq compétences spécifiques qui permettent aux enfants d'effectuer des apprentissages interdisciplinaires concrets et

³ *Cadre d'évaluation des apprentissages*, www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/, Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation, 2011

⁴ *Pour faire une réalité du Programme primaire Cadre pédagogique pour l'éducation internationale dans l'enseignement primaire*, Baccalauréat International, 2009

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

signifiants. Elles reposent sur le principe qui veut que l'établissement aide les élèves à apprendre à apprendre.

Le développement des approches de l'apprentissage peut être l'intention pédagogique d'une activité d'évaluation. Ainsi, les enseignants planifient des activités d'évaluation très diversifiées de façon à pouvoir vérifier le développement de toutes les compétences spécifiques chez les apprenants.

(i) Compétences spécifiques

Compétence de la pensée : critique, créative, transférable, métacognitive

Compétence de la recherche : numératie, littératie, médiatique, éthique

Compétence de la communication : échange, avec les TIC

Compétence sociale : relations interpersonnelles

Compétence de l'autogestion : organisation, autonomie, action responsable

Section 4.04 Programme de recherche transdisciplinaire

Le programme de recherche transdisciplinaire est un plan d'apprentissage à long terme qui garantit aux élèves un apprentissage vaste, concret et flexible. Sa conception demande que l'on vérifie les acquis antérieurs des élèves et qu'on s'assure de moyens pour accumuler des preuves de leur compréhension et de leur progression.

Article V. Objectifs

Section 5.01 Objets d'évaluation

(a) Pour l'élève

L'évaluation peut servir à vérifier les connaissances déjà établies, le processus d'apprentissage ou son produit. C'est une constatation des liens entre les apprentissages et de leur mise en application concrète par les élèves. Enfin, elle permet de vérifier l'atteinte des objectifs généraux du programme et des attentes spécifiques aux disciplines enseignées.

(b) Le processus de recherche et ses résultats

L'évaluation permet d'observer la compréhension du processus de recherche par les apprenants. Ses résultats orienteront l'ampleur de la tâche et indiqueront aux enseignants et à la direction pédagogique comment orienter sa durée, sa profondeur et son déroulement. L'évaluation indique à l'établissement la facilité qu'ont les élèves à créer des liens entre les disciplines et à développer leur autonomie, leur capacité à apprendre en collaboration et leur sensibilité internationale.

Section 5.02 Constituer les résultats des élèves

(a) Avant l'apprentissage

Les enseignants définissent leur intention d'apprentissage et planifient en fonction de l'idée maitresse et des pistes de recherche. De plus, ils vérifient les connaissances antérieures des élèves. Dans leurs déclencheurs, les enseignants observent non seulement les acquis notionnels des élèves, mais ils tiennent aussi compte de leurs intérêts pour orienter leurs activités d'apprentissage. L'établissement et la direction pédagogique élaborent une planification collaborative qui tiendra compte des acquis des élèves.

(b) En cours d'apprentissage

Grâce à des activités d'évaluation formative et sommative, les enseignants soutiennent les élèves en cours d'apprentissage et favorisent leur progression. De cette manière, ils assurent une régulation des apprentissages. De plus, ils sont en mesure de construire graduellement leur jugement en fonction des critères d'évaluation et des attentes de fin de cycle relatives à chacune des compétences disciplinaires. Enfin, l'évaluation en cours d'apprentissage permet d'informer l'élève, les parents, les enseignants et l'équipe-école de l'état de développement des compétences.

(c) En fin d'apprentissage

Les bilans, autoévaluations et bulletins permettent de reconnaître les compétences développées en cours d'étape, à travers les niveaux et en fin de cycle. Ils ont comme rôle d'informer l'élève, les parents, les enseignants et l'équipe-école des niveaux de compétence atteints, et ce, en vue de mieux orienter les décisions liées au cheminement scolaire de l'élève (passage d'une année à l'autre, mesures d'appui...). Ils permettent enfin le réinvestissement des connaissances.

Article VI. Les pratiques

Les activités et pratiques d'évaluation proposées par l'établissement sont diversifiées. L'équipe de direction, de direction pédagogique et les enseignants, conformément avec les *objectifs généraux du programme primaire* et *Programme de formation de l'école québécoise*, ont établi des structures récurrentes présentées annuellement à toute la communauté d'apprentissage.

Les critères et les objectifs d'évaluation sont connus et tiennent compte d'un large éventail de connaissances et de compétences à développer.

Section 6.01 Normes et modalités

Les normes sont des références communes harmonisées au Programme de Formation de l'École Québécoise et à la loi sur l'instruction publique. Les modalités orientent les stratégies et les moyens à prendre pour atteindre la norme. Leur application incombe aux enseignants et peut faire objet de propositions de la direction. Les normes et modalités sont révisées annuellement et présentées à la communauté d'apprentissage sous forme de tableaux indiquant les compétences à évaluer selon les étapes.

Voir annexe 1

Section 6.02 Barème

Le barème de l'école est l'ultime référent pour les enseignants responsables de constituer les résultats des élèves. Il contient des critères associés à des cotes lettrées, elles-mêmes associées à des résultats chiffrés. Il est élaboré par tous les enseignants en réunion pédagogique et mis à la disposition de toute la communauté d'apprentissage.

Voir annexe 2

Section 6.03 Grilles d'évaluation

Les enseignants conçoivent des grilles d'évaluation en fonction des intentions d'apprentissage et des compétences à développer. À l'occasion, elles peuvent être conçues en collaboration avec les membres de la communauté d'apprentissage (spécialistes, élèves, intervenants). Pour les épreuves fournies par la commission scolaire et pour les épreuves ministérielles, les grilles d'évaluation sont conçues par ces instances décisionnelles.

Section 6.04 Structure de l'évaluation

(a) Formative

Les évaluations formatives servent de balises pour jauger la progression continue des élèves. Elles impliquent la collecte, l'interprétation, l'utilisation d'indices et de données pour vérifier les apprentissages des élèves et leur acquisition. Elles prennent plusieurs formes et peuvent s'apparenter aux évaluations sommatives. Les enseignants les administrent autant en début, en cours ou en fin du processus d'apprentissage. L'évaluation formative est une priorité pour l'établissement.

(b) Par les pairs

Les évaluations par les pairs permettent aux élèves une rétroaction éclairée et appropriée pour leur âge. Elles offrent aux enseignants et aux apprenants des moyens d'adapter leurs apprentissages. De plus, elles encouragent le développement de stratégies de métacognition. Leurs formes sont diverses, allant de la grille d'observation à la révision de texte.

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

(c) Sommative

Les évaluations sommatives permettent de faire état des acquis des apprenants grâce à des résultats qui sont présentés aux bulletins d'étape. Elles peuvent prendre plusieurs formes et sont conçues par les enseignants et par la CSDM ou par le Ministère de l'Éducation. Elles ne représentent pas une finalité dans la constitution des résultats de l'élève. Le Ministère de l'Éducation ne délivre pas de certificat en fin de primaire.

(d) Autoévaluation

Les autoévaluations sont réalisées par les apprenants qui posent leur propre regard sur leur progression et leur développement global. Elles sont effectuées à tous les niveaux et prennent des formes diverses allant des commentaires oraux aux réflexions dans les portfolios et les portfolios progressifs. Le principe de l'autoévaluation dans l'établissement est fondé sur le concept de la responsabilité de l'enfant dans ses apprentissages.

Section 6.05 Fréquence

Les activités d'évaluation sont constantes et permanentes. Les enseignants évaluent en tout temps leurs élèves puisque l'établissement privilégie une approche constructiviste.

Article VII. Rôles et responsabilités

L'évaluation nécessite une collaboration entre les enseignants et les élèves en vue de contrôler l'apprentissage, de le consigner, de le mesurer, d'en rendre compte et de l'adapter.⁵

Section 7.01 Élèves

Les élèves utilisent tout d'abord l'évaluation pour réfléchir sur leurs apprentissages et ajuster leur perception de leur progression. Ils doivent être en mesure de participer à la création et à l'accumulation de preuves de cette progression.

Les apprenants de l'établissement sélectionnent les activités démontrant leurs apprentissages, utilisent les rétroactions des enseignants, de leurs pairs et des membres de la communauté pour s'améliorer et développent ainsi des stratégies métacognitives pour orienter leur parcours.

L'évaluation est un outil qui permet à l'élève de continuer à apprendre en lui offrant la possibilité de constater ses difficultés dans un esprit de développement et les objectifs qu'il a atteints.

⁵ Programme primaire - *L'apprentissage et l'enseignement*, Organisation du Baccalauréat International, 2018

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

Section 7.02 Enseignants

Les enseignants considèrent avant tout l'évaluation comme un outil favorisant les apprentissages des élèves et leur développement. C'est pourquoi ils conçoivent, sélectionnent et planifient des activités d'évaluation diversifiées qui exigent des élèves qu'ils utilisent de multiples stratégies pour encourager leur réflexion dans le but d'offrir plusieurs occasions de réussir. Les observations en classe constituent aussi une approche d'évaluation. L'évaluation permet aussi aux enseignants d'orienter et d'améliorer leur pratique en analysant les résultats des apprenants. Une activité d'évaluation doit permettre d'accumuler des preuves de la compréhension et de la progression des élèves qui permettront aux enseignants d'ajuster leur planification.

Enfin, les enseignants communiquent les résultats des activités d'évaluation aux élèves, aux parents et aux membres de la communauté d'apprentissage dans le but de favoriser la progression des apprentissages.

Section 7.03 Direction

La direction assure une cohérence entre les différentes normes d'évaluation prescrites par les instances décisionnelles et le déroulement des activités d'évaluation au sein de l'établissement.

Elle participe à des entretiens et à des rencontres entre les membres de la communauté et les élèves, et observe leurs résultats.

Section 7.04 Parents

Le processus d'évaluation dans l'établissement est communiqué aux parents pour garantir une transparence et leur donner l'opportunité de bien comprendre les apprentissages à réaliser. Les parents procèdent à une réflexion ciblée sur la progression de leur enfant et s'assurent de lui donner des rétroactions conséquentes et constructives. Ils s'approprient et célèbrent avec leur enfant ses apprentissages et ses réussites. Les parents sont un levier pour mieux accompagner leur enfant à travers leur parcours scolaire.

Section 7.05 Autres intervenants

(a) Service de garde

Les éducateurs du service de garde participent au processus d'évaluation en fournissant à la fin de chacune des étapes un bilan qualificatif des progrès en matière de comportement et d'attitude, en lien avec les qualités du profil de l'apprenant. Ils consignent leurs observations au moyen de grilles et de fiches anecdotiques.

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

(b) Orthopédagogue

La ressource en orthopédagogie est présente à l'école à raison de trois journées complètes par semaine. Elle participe à la conception et à la validation des plans d'intervention. En classe, elle peut accompagner des élèves tout au long du processus d'évaluation en animant des activités ou en présentant des stratégies. Elle peut aussi, avec l'accord des parents, assurer un suivi individualisé avec certains élèves en cours de préparation, de réalisation ou à la suite d'une activité d'évaluation. Les mesures d'aide individualisées qu'elle prescrit sont consignées dans le plan d'intervention de l'élève.

Article VIII. Consignation de l'évaluation

Section 8.01 Portfolio

Le portfolio contient des traces de projets vécus durant l'année. Le portfolio peut également contenir différentes formes d'évaluation, d'autoévaluation et d'observations reliées aux compétences disciplinaires, aux éléments du PP ainsi qu'aux qualités du profil de l'apprenant. Cet outil doit permettre de constater le cheminement de l'élève. Il revient aux enseignants titulaires, aux spécialistes et aux élèves de prendre part à son élaboration.

(a) Portfolio progressif

Le portfolio progressif regroupe des travaux choisis par les élèves à travers son parcours dans le programme primaire. Il contient aussi une autoévaluation des modules remplie par les élèves à chaque fin d'année scolaire ainsi que le profil de l'apprenant.

Section 8.02 DAP (dossier d'aide particulière de l'élève)

La direction de l'établissement coordonne la mise en place du DAP (dossier d'aide particulière de l'élève) et les suivis requis. Le DAP contient des informations sur le cheminement scolaire de l'élève et peut contenir un plan d'intervention individualisé. Ce type de dossier est ouvert seulement pour les élèves ayant des besoins particuliers et éprouvant des difficultés scolaires et /ou de comportement.

Section 8.03 Épreuves

« En conformité avec l'article 231 de la Loi de l'Instruction publique (LIP), la Commission scolaire de Montréal peut imposer des épreuves à la fin des 1er, 2e et 3e cycles du primaire. De plus, à des fins de régulation des apprentissages, la CSDM procède à une opération d'enregistrement des résultats et d'échantillonnage de copies d'élèves. »⁶

⁶ ÉPREUVES ET PROCESSUS DE RÉGULATION Document d'information pour la session d'avril, mai et juin 2018 — ordre PRIMAIRE

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

(a) Épreuves imposées ministérielles

	Épreuves	Dates	Pondération
2 ^e cycle	Français — Lecture Français — Écriture	Mai-Juin	20 % de la note finale de l'élève.
3 ^e cycle	Français — Lecture Français — Écriture Mathématique	Mai-Juin	20 % de la note finale de l'élève

(b) Épreuves disponibles de la CSDM (optionnelles)

	Épreuves	Dates	Pondérations
1 ^{er} cycle	Mathématique	Mai-Juin	Considérée dans la constitution de la note de la 3 ^e étape
2 ^e cycle	Mathématique	Mai-Juin	Considérée dans la constitution de la note de la 3 ^e étape

Article IX. Transmissions de l'information et de résultats

Section 9.01 Première communication

Les parents reçoivent une première communication sur le portail *Mosaïk* avant le 15 octobre. Cette communication est la première opportunité offerte aux enseignants et aux élèves du primaire d'informer les parents sur la progression des apprentissages en mathématique, en français (lecture, écriture) et sur le comportement en classe. Au préscolaire, les enseignants informent les parents à l'aide d'une communication maison sur l'adaptation des élèves.

Section 9.02 Bulletins

À la fin de chacune des trois étapes, l'enseignant titulaire et les spécialistes envoient un bulletin unique aux parents sur le portail *Mosaïk* qui les renseigne sur la progression de leur enfant au regard des compétences disciplinaires.

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

(a) Pondération ordre primaire

ÉTAPE	PONDÉRATION DE L'ÉTAPE	TRAMSISSION DES BULLETINS
1	20 %	Novembre
2	20 %	Mars
3	60 %	Juillet

Section 9.03 Rencontres et entretiens

La communication de l'évaluation s'effectue au moyen d'entretiens qui ont lieu fréquemment : enseignants-élèves, enseignant-parent(s) et enseignant-parent(s) - élève.

À la fin de la première étape, l'établissement exige aux enseignants de rencontrer tous les parents afin de les informer sur la progression des élèves. Par la suite, les parents des enfants ayant des plans d'intervention ainsi que ceux présentant des difficultés particulières devront être rencontrés à la fin de la deuxième étape.

Article X. Décisions

Le jugement qui consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages des élèves relève des enseignants. Au besoin, celui-ci peut être partagé avec d'autres intervenants pour enrichir les échanges.

Il revient aux enseignants de situer les apprentissages par rapport aux exigences fixées à différents moments de la formation. Le jugement est le résultat du portrait global des élèves au cours d'une période donnée.

La décision-action est une responsabilité partagée par les enseignants, les élèves, les parents, les intervenants et la direction de l'école, selon leur rôle et leur pouvoir respectifs.

Dans l'intérêt supérieur des élèves, l'enseignant recommande le passage d'un niveau à l'autre. La direction officialise le passage à l'école secondaire.

Article XI. Dispositions particulières

Section 11.01 Arrimage entre le programme d'éducation québécois et le programme primaire de l'IB

Notre école publique entièrement dédiée à un programme particulier de formation de la *Commission scolaire de Montréal* est aussi un établissement accrédité offrant le programme primaire du *Baccalauréat International*. Ainsi, le défi permanent de l'établissement est d'atteindre, tout en les harmonisant les uns avec les autres, tous les objectifs en matière d'évaluation et d'apprentissage de la CSDM de l'IB. Les enseignants, la direction pédagogique

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

et les membres de la communauté d'apprentissage sont en consultation permanente pour remplir ce rôle de façon efficace, encadré par les politiques, règlements et lois en vigueur.

Section 11.02 Exposition du Programme Primaire

Pour les élèves, l'exposition en 6^e année est une opportunité de démontrer leur compréhension globale des éléments du programme et du processus de recherche à la fin du programme primaire. Elle est une manifestation de leur capacité à orchestrer leurs apprentissages dans un processus de réflexion rigoureuse et étendue.

Section 11.03 Élèves HDAA

Conformément aux politiques d'inclusion et d'adaptation scolaire des instances décisionnelles et de l'établissement, les dispositions en situation d'évaluation prises par les enseignants et les intervenants scolaires sont inscrites au plan d'intervention.

Il est important de noter que « dans le contexte de la passation des épreuves ministérielles, les directives contenues dans les guides d'administration de chacune d'elles doivent être respectées. »⁷

Il existe deux différents types de mesures possibles pour venir en aide aux élèves éprouvant des difficultés pendant une activité d'évaluation :

- Les adaptations ont pour but de « permettre de réaliser les mêmes apprentissages que les autres élèves et d'en faire la démonstration. »⁸ Une adaptation n'entraîne aucune mention au bulletin de l'élève et lui permet de répondre aux exigences du programme.
- « Lorsque certains élèves rencontrent des difficultés, la flexibilité pédagogique permet à l'enseignant de leur offrir, individuellement ou en sous-groupe, une forme de soutien ou de guidance pour favoriser leur participation aux activités de la classe et la poursuite de leurs apprentissages. »⁹

Article XII. Révision de la politique

Section 12.01 Processus de révision

Cette politique fait l'objet d'une révision annuelle sommaire de la part de la direction pédagogique. Elle s'assure de la validité des informations factuelles qui y sont présentées.

⁷ Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Precisions_flexibilite_pedagogique.pdf

⁸ *Idem*

⁹ *Idem*

École internationale de Montréal (ordre préscolaire et primaire)

Cette politique fait aussi l'objet d'une révision en profondeur par tous les membres de l'équipe, tous les trois ans, en réunion pédagogique, en comité IB et lors d'entretiens avec la direction.

Section 12.02 Échéanciers

Date de parution : Janvier 2019

Début du prochain processus de révision : Septembre 2021



Annexe 1 – Normes et Modalités

Planification de l'évaluation des compétences disciplinaires
2020-2021



Annexe 2 – Barème

École internationale de Montréal (ordre primaire)

BARÈME 2018-201

L'élève développe sa compétence ...	Profil souhaité	COTE	Pourcentage
... de façon remarquable . Il dépasse les attentes prévues à l'étape.	100 implique nécessairement les 5 points suivants : 1. Chemine sans soutien et de façon autonome. 2. Excellente acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances ¹ . 3. Tâche réalisée dans le temps prévu ou moins en tout temps. 4. Très bonne utilisation des diverses stratégies requises par la tâche, sans rappel. 5. L'élève répond de façon remarquable aux exigences.	A+	100
... de façon très satisfaisante . Il répond clairement aux attentes prévues à l'étape.	90, 95 implique nécessairement les 5 points suivants : 1. Grande autonomie face à la tâche, rarement besoin de soutien. 2. Excellente acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances ¹ . 3. Tâche réalisée dans le temps prévu. 4. Très bonne utilisation des diverses stratégies requises par la tâche. 5. L'élève répond de façon très satisfaisante aux exigences.	A	95
		A-	90
... de façon satisfaisante . Il répond aux attentes prévues à l'étape.	85, 80 ou 75 implique : 1. Autonomie face à la tâche avec soutien occasionnel. 2. Bonne acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances ¹ . 3. Tâche réalisée dans le temps prévu. 4. Utilisation adéquate de plusieurs stratégies requises par la tâche. 5. L'élève répond de façon satisfaisante aux exigences.	B+	85
		B	80
		B-	75
... satisfait minimalement . Il répond minimalement aux attentes prévues à l'étape.	70, 65 ou 60 implique : 1. Autonomie partielle face à la tâche, mais peut avoir besoin de soutien fréquent. 2. Acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances ¹ . 3. Tâche réalisée généralement dans le temps prévu. 4. Utilisation de quelques stratégies requises par la tâche. 5. L'élève répond minimalement aux exigences.	C+	70
		C	65
		C-	60
... de façon insuffisante . Il est en deçà des attentes prévues à l'étape.	50 ou 55 implique : 1. Manque d'autonomie et nécessite un soutien constant. 2. Difficulté d'acquisition, de compréhension, d'application et de mobilisation des connaissances ¹ . 3. Tâche partiellement réalisée dans le temps prévu. 4. Utilisation de peu de stratégies requises par la tâche. 5. L'élève répond difficilement aux exigences.	D+	55
		D	50
... de façon très insuffisante . Il est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape.	45 implique : 1. Aucune autonomie, aucun cheminement. 2. Grande difficulté d'acquisition, de compréhension, d'application et de mobilisation des connaissances ¹ . 3. Tâche rarement complétée dans le temps prévu. 4. N'utilise pas les stratégies requises par la tâche. 5. L'élève ne répond pas aux exigences.	E	45
